




CINQUANTE NUANCES DE PARTAGE: SEPT ENJEUX POUR L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE DE DEMAIN

Gaëtan Vanloqueren

 Analyse 2014

DOSSIER « ECONOMIE
COLLABORATIVE »

[Cinquante nuances de
partage : le potentiel
transformateur de
l'économie collaborative](#)

Cinquante nuances de
partage : sept enjeux
pour l'économie
collaborative de demain

L'économie sociale peut-elle rendre l'économie collaborative plus cohérente ? L'économie collaborative peut-elle à son tour renforcer l'économie sociale ? Si la perspective de voir les initiatives de l'économie collaborative et du partage se propager à travers villes, régions et continents remporte généralement l'intérêt ou l'adhésion d'un grand nombre, les développements, et parfois dérives, de certaines méga-entreprises collaboratives invitent tout au moins à la prudence, sinon au scepticisme. De même, la captation des principes de l'économie collaborative par les acteurs situés au cœur du capitalisme financier ne justifie pas un rejet généralisé du phénomène. Penser les liens entre économie sociale et économie de la collaboration et du partage, versions digitales, n'est pas aisé. Il y a cependant tout à gagner à observer ces nouveaux modèles et distinguer ce que nous avons appelé les « cinquante nuances » du partage et de la collaboration, dans une première analyse¹.

Dans cette seconde analyse, nous relevons sept enjeux pour dépasser les controverses et peser sur l'économie collaborative. L'économie sociale peut en effet puiser dans son expérience pour contribuer à construire les initiatives collaboratives de demain avec des pionniers de l'économie collaborative, des entrepreneurs sociaux et les pouvoirs publics qui s'inquiètent des dérives commerciales de l'économie du partage.

* * *

Il nous semble qu'il y a sept enjeux à considérer pour mieux penser l'intersection entre l'économie sociale et l'économie collaborative et du partage². Il s'agit de : 1) saisir l'ampleur des transformations potentielles ; 2) sortir d'une position strictement défensive ; 3) reconnaître la diversité des modèles de part et d'autre ; 4) ne pas laisser l'économie marchande du partage aux « venture capitalists » ; 5) tisser des alliances ; 6) aborder les choix politiques un par un ; et 7) rattraper le retard digital. Ces enjeux sont analysés un par un dans cette analyse.

¹ Gaëtan Vanloqueren, « Cinquante nuances de partage : le potentiel transformateur de l'économie collaborative », *analyse SAW-B*, 2014, 11 p. Disponible sur www.saw-b.be.

² Parfois présentés comme synonymes, l'économie du partage (initiatives qui organisent le partage d'un bien) peut être distinguée de l'économie collaborative (initiatives qui organisent le partage d'une expérience, d'un service), cette dernière étant davantage créatrice d'interactions sociales. On peut aussi distinguer les modèles propriétaires, contrôlés de manière traditionnelle par une autorité centrale, et les modèles ouverts, gouvernés de manière horizontale et réellement collaborative. Voir Anne-Sophie Novel et Stéphane Riot (2013), *Vive la co-révolution*. Pour une société collaborative. Ed. Gallimard (Collection manifestô), Paris, 237 p. (p. 37)

1. SAISIR L'AMPLEUR DES TRANSFORMATIONS POTENTIELLES

Il est essentiel de prendre acte de l'importante force de changement que représentent ces nouveaux modèles. Celle-ci a été trop longtemps sous-estimée par un grand nombre de décideurs. Cette force de changement est perçue alternativement comme menaçante ou enthousiasmante. De fait, elle est à la fois menaçante et enthousiasmante, pour des raisons légitimes³. Il ne peut pas en être autrement étant donné la multitude d'impacts qu'elle provoque ou pourrait provoquer, et qui sont déjà ressentis, pressentis ou anticipés aujourd'hui après seulement quelques années d'existence. Les experts parlent d'ailleurs de force disruptive, perturbatrice ou transformatrice : les impacts que l'économie collaborative est susceptible d'engendrer ne sont pas des modifications incrémentales, « à la marge », mais de réelles transformations socio-économiques, culturelles, économiques et financières. Il faut progresser dans la compréhension des transformations possibles et souhaitables et reconnaître que malgré des dérives, il y a un très grand potentiel dans l'économie du partage.

L'économie du partage ouvre les possibles. Des scénarios inimaginables il y a dix ans deviennent réalistes (comme le développement rapide du covoiturage ; la fabrication locale de pièces de rechange par des imprimantes 3D ; l'échange de biens entre des citoyens qui ne se connaissent pas du tout ; la création de structures horizontales permettant la coopération « de pair à pair »). Si l'attention médiatique se porte essentiellement sur des sociétés commerciales globales, il faut rappeler qu'un grand nombre de citoyens sont engagés dans une multitude de versions citoyennes et bénévoles de l'économie du partage, locales et marginales, ou globale et massives, comme l'illustrent les 6 millions de membres de *couchsurfing* ou les 8 millions d'utilisateurs de la plateforme *FreeCycle* (à comparer aux 6 millions d'utilisateurs-clients d'*Airbnb* en 2013).

Face à l'épuisement des ressources naturelles et à la dégradation de la cohésion sociale dans nos sociétés, les initiatives qui partagent « moins de biens, et plus de liens » sont une partie de la solution.

2. SORTIR D'UNE POSITION STRICTEMENT DÉFENSIVE

Face aux transformations négatives et à l'inconnu, un positionnement critique est légitime. Oui, *Uber* menace de construire un monopole et représente une concurrence déloyale pour des milliers de taximens qui ont payés leur licence plusieurs dizaines de milliers d'euros à Bruxelles ou Paris, quel que soit l'intérêt du co-voiturage pour améliorer la mobilité dans nos villes et l'urgente nécessité de repenser celle-ci. Oui, *Airbnb* se réserve une confortable marge sur chaque nuitée et aurait une stratégie agressive d'évitement fiscal. Oui, ces entreprises vont rapporter gros à leurs actionnaires, qui font partie du « 1 % » des citoyens les plus riches. La tendance de ces entreprises, dont le succès dépend de la taille de leur réseau, sera de devenir des quasi-monopoles mus par une finalité : satisfaire les intérêts de leurs actionnaires. Oui, il est essentiel de rester critique par rapport à ces évolutions. De nommer, dénoncer, exiger des réglementations adéquates qui encadrent les nouvelles pratiques dans un objectif de bien commun⁴. De pouvoir élaborer à quelles conditions ces modèles peuvent construire du bien commun.

Mais l'approche défensive et strictement critique risque d'être dramatiquement insuffisante. Car ce serait ignorer le potentiel positif de cette économie du partage. Ce serait ignorer qu'un

³ Les développements identifiés comme s'éloignant sensiblement des principes pionniers d'une « société coopérative » incluent l'application par certaines entreprises de stratégies agressives d'évitement de taxes locales ; le recours à des pratiques marketing offensives visant à la création de situations de quasi-monopoles ; l'accaparement de la valeur ajoutée créée par la collaboration entre des citoyens (affectés par l'austérité) au profit d'actionnaires (richissimes) ; l'utilisation de structures financières et de sociétés « boîtes aux lettres » localisées dans des paradis fiscaux ; la négligence pour les droits sociaux des travailleurs impliqués. Voir première analyse (Vanloqueren, 2014, op. cit.)

⁴ Voir sur le sujet : Quentin Mortier, « Le pouvoir des mots : les (biens) communs », *Analyse SAW-B*, 2013, 11 p. Accessible sur www.saw-b.be/spip/IMG/pdf/a1305_le_pouvoir_des_mots_bc.pdf

très grand nombre de citoyens et citoyennes sont déjà engagées dans ces dynamiques, et que ce nombre va croître. Ce serait ignorer le grand nombre d'entrepreneurs intéressés par ces modèles. Il est tard pour agir sur les domaines déjà occupés par des investisseurs privés et fortement capitalisés, mais beaucoup dépendra encore de ce qui est entrepris maintenant. Des entreprises classiques potentiellement menacées par les modèles collaboratifs ont su innover pour utiliser cette tendance dans leur propre intérêt. Les vendeurs d'automobiles et d'outils comme *BMW* ou *Bricorama* ont par exemple compris l'intérêt de lancer leurs propres plateformes de partage, qui « cannibalisent » une fraction de leurs ventes de produits neufs (voitures ou outils), mais boostent la vente de nouveaux services de location. La question est de savoir si les citoyens, les acteurs de l'économie sociale et les pouvoirs publics européens, nationaux, régionaux et locaux vont bien, eux aussi, imprimer leur marque pour faire évoluer l'économie du partage et de la collaboration vers le bien commun ?

3. RECONNAÎTRE LA DIVERSITÉ DES MODÈLES DE PART ET D'AUTRE

Il y a donc « cinquante nuances » dans le nouveau monde de l'économie du partage et de l'économie collaborative. C'est du moins la conclusion intermédiaire de notre première analyse⁵. Il faut prendre acte de cette diversité de degrés de collaboration, de partage, de commercialisation des services, de gouvernance (verticale, ou horizontale, collaborative et « ouverte »). Il est également utile de reconnaître qu'il y a autant de modèles dans l'économie du partage que dans l'économie sociale. Cette diversité est utile et importante, elle doit être encouragée. C'est d'ailleurs parce que les développements récents de l'économie collaborative pourraient créer des monopoles et diminuer cette diversité qu'il y a lieu de s'inquiéter.

Certains de ces modèles sont-ils déviants ? Oui. Oui, et cela n'empêche rien. L'économie sociale a-t-elle cessé d'être pertinente en Belgique après que certains de ses acteurs financiers aient collé de trop près aux pratiques des banques classiques ? Non, l'économie sociale tente d'innover avec la construction de nouveaux modèles, et elle se renouvelle souvent par le bas, à l'initiative des citoyens. L'économie sociale s'est-elle arrêtée en France après la découverte, lors du scandale de la présence de viande chevaline dans les lasagnes européennes, qu'un des acteurs-clé de la filière incriminée n'était autre qu'une usine propriété d'une coopérative agricole qui avait sérieusement dévié de ses principes initiaux, comme en témoignaient ouvertement certains de ses coopérateurs désemparés ?⁶ Non. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire française, encouragés par un Secrétaire d'Etat volontariste, ont mené un travail pour actualiser la traduction de leurs principes fondateurs dans une loi nationale adoptée en juillet 2014. Dans les deux pays, et ailleurs, ces acteurs continuent d'innover sur le terrain pour créer des entreprises sociales qui répondent aux besoins, et pour créer des outils de soutien qui facilitent ou accélèrent ces créations d'entreprises, par exemple via des incubateurs d'entreprises sociales et de société coopératives et participatives, pour proposer aux citoyens des alternatives aux modèles déviants.

De même, les déviations de certaines entreprises commerciales dites collaboratives devraient renforcer le débat sur les principes de l'économie du partage et de la collaboration. Cette étape est en cours, et il faut reconnaître qu'un grand nombre de pionniers et de militants de l'économie collaborative partagent certaines craintes sur les développements les plus dangereux, et affirment par exemple clairement qu'*Uber* n'est ni une entreprise collaborative ni de partage⁷. Ils ont, depuis des années, amené des distinctions claires sur les initiatives marchandes et non-marchandes, etc. Il est important de se saisir de la diversité des modèles, de mieux les comprendre pour construire leur avenir. SAW-B contribuera à explorer les modèles collaboratifs qui ont opté pour les balises de l'économie sociale (à l'instar de *L'Atelier paysan* en France, sous forme de SCOP ; *Streetbank* en Angleterre, sous forme de Community

⁵ Gaëtan Vanloqueren, 2014, op. cit.

⁶ Gilbert Laval, « Des coopératives toujours plus éloignées du terrain », *Libération*, 22 février 2013.

⁷ Diana Filippova, « The Mock Trial of the Collaborative Economy, The Quest for New Values (1/3) », *Ouishare.net*, 27 October 2014.

Interest Company ; et en Belgique : *Autopia*, le service de carsharing proposé par l'asbl *Taxistop* ; ou le projet *Usitoo* de containers d'outils partagés, etc.).

4. NE PAS LAISSER L'ÉCONOMIE MARCHANDE DU PARTAGE AUX « VENTURE CAPITALISTS »

L'économie sociale a une vocation historique à influencer le réel. Depuis la création, en 1844, de la *Société des Equitables Pionniers de Rochdale*, première coopérative de consommation à Manchester, les pionniers de l'économie sociale ont en effet inventé des modèles alternatifs et se sont donnés les moyens de leur action. Aujourd'hui, l'économie sociale n'est pas encore outillée pour influencer le réel de l'économie (marchande) du partage. Les initiatives commerciales à succès se sont développées en-dehors de son champ ; et ce champ est devenu global. Elle n'a pas suffisamment offert de possibilités de développement aux entrepreneurs et aux organisations qui souhaitaient se structurer. Comme l'explique Françoise Bernon, déléguée générale du « *Labo de l'économie sociale et solidaire* », think tank français, « *l'économie sociale n'a pas, ou pas assez, développé d'outils qui peuvent permettre à ces nouvelles structures de se développer, de gérer leur « changement de taille ». Les outils financiers ne sont pas du côté de l'économie sociale et solidaire. Il y a bien la finance solidaire, mais cela reste assez marginal. Il règne de plus une certaine lenteur au sein de l'économie sociale, inhérente à sa manière de fonctionner. Dans ce contexte, certaines jeunes structures se tournent vers l'économie « traditionnelle »* »⁸.

Pendant que les *business angels* et les *venture capitalists*⁹ biberonnaient de capitaux les start-ups collaboratives, les acteurs de l'économie sociale géraient d'autres préoccupations bien légitimes, liées, ici, aux conséquences de la crise financière de 2008, là, à leur propre croissance et développement dans d'autres secteurs où il était important de se maintenir ou d'investir.

Pour autant, l'économie sociale a plusieurs atouts pour un engagement dans l'économie collaborative. D'abord, les citoyens n'ont pas attendu les plate-formes digitales pour coopérer et collaborer. L'économie sociale a été l'allié naturel d'initiatives collaboratives avant l'heure, qu'il s'agisse de collaborations dans l'échange de savoirs (SELS), la création de systèmes alimentaires locaux paysans (AMAPs), de collaboration dans l'installation de paysans, de financement alternatif, etc. Ensuite, et ses valeurs et son expérience sont reconnues par un nombre significatif d'individus influents dans les réseaux de l'économie collaborative, qui savent que les principes fondateurs de leurs propositions sont convergents et complémentaires aux principes de l'économie sociale. Ceux-là voient la proximité naturelle.

5. TISSER DES ALLIANCES

Pour toutes ces raisons, il est donc nécessaire et possible pour les acteurs de l'économie sociale de tisser des liens avec des alliés identifiés au sein de la galaxie collaborative : au sein du mouvement *Ouishare* (qui vient de se structurer en communautés ouverte de membres), au sein du mouvement *P2P*, au sein du mouvement des « *makers* » et des « *open Fab Labs* », etc. Les liens avec les acteurs du prêt solidaire ont eux généralement déjà été créés. Il n'est pas inutile de souligner que le mouvement *Ouishare* s'est prononcé pour une société collaborative, pas pour des sociétés anonymes pseudo-collaboratives qui sont en réalité des plates-formes commerciales centralisées d'accès à des biens partagés, mais sans réel partage des bénéfices et gouvernance collaborative.

⁸ Julien Winkel, « Économie collaborative, économie sociale: même combat ? », In « Économie collaborative: solidarité ou capitalisme 2.0? », *Dossiers thématiques Alter Echos*, N°392 - 30 octobre 2014.

⁹ *Business angel*: particulier qui investit dans une entreprise innovante à potentiel et qui, en plus de son investissement, accompagne et met à disposition de l'entrepreneur, ses compétences, son expérience, ses réseaux relationnels et une partie de son temps. *Venture capitalist*: investisseurs en capital risque.

De telles alliances pourraient appuyer la structuration d'entreprises collaboratives qui souhaiteraient s'inspirer davantage des principes de l'économie sociale pour étendre par exemple la notion de « collaboration » au gouvernement de l'entreprise, et celle de « partage » à la gestion des bénéficiaires. Ce travail, s'il doit mener à la création d'entreprises capables de concurrencer les acteurs du secteur privé traditionnel existants ou en devenir, devra se faire avec des collaborations transfrontalières.

Il n'est pas évident que l'économie sociale soit capable de créer un Airbnb coopératif détenu par des milliers d'utilisateurs-coopérateurs, ou un Uber loyal, équitable et à finalité sociale. Rien ne garantit que l'économie sociale puisse rassembler les ressources nécessaires à une telle entreprise, tout en poursuivant son investissement dans d'autres secteurs pertinents. L'existence d'acteurs globaux et ultra-capitalisés est une sérieuse menace pour de nouveaux entrants. Mais la réflexion en cours sur de nouveaux modèles, notamment des « coopératives ouvertes », est fondamentale¹⁰. Et des appels à transformer *Uber* en coopérative de travailleurs, et *Airbnb* en coopérative ouverte, émergent outre-Atlantique également¹¹.

6. ABORDER LES CHOIX POLITIQUES UN PAR UN

Les enjeux politiques de l'économie collaborative et du partage doivent être abordés de manière systématique. Partage, ou évasion fiscale ? Collaboration horizontale, ou concentration verticale du pouvoir ? Transition vers des modes de production et de consommation durables, ou nouveau consumérisme ? Multiplication de liens sociaux créateurs de cohésion sociale et de nouvelles communautés conviviales, ou mirage digital sans lien avec la cohésion réelle de nos sociétés ?

Il importe de savoir comment les initiatives de l'économie du partage et de la collaboration peuvent contribuer à un *empowerment* des citoyens, des quartiers, des villes et des territoires, dans l'objectif de ré-encadrer les marchés dans la société, comme suggéré il y a tout juste soixante ans par Karl Polanyi¹². D'identifier quelles initiatives doivent être soutenues, et lesquelles doivent au contraire être freinées, empêchées ou sévèrement règlementées. Car elles contribueraient davantage à une accélération de la globalisation néolibérale qu'à une société collaborative et de partage.

En Belgique, l'économie collaborative est entrée dans le débat public par les impacts déstabilisateurs que certains de ses modèles causent aux acteurs privés et aux pouvoirs publics, qu'il s'agisse de compétition avec des secteurs existants (taxis *Uber*) ou de perte de taxes (location de logements par *Airbnb*). Il en est ressorti une tension entre les pouvoirs publics et les entreprises concernées.

Cependant, à ce stade, ni l'Etat fédéral, ni les Régions, ni les villes et communes ne se sont dotées de réelles stratégies en matière d'économie collaborative et de partage, malgré le développement rapide de celle-ci, et ses impacts potentiellement positifs ou négatifs.

Des villes comme Barcelone, Portland ou Séoul ont par contre développé des stratégies pour miser activement sur ces modèles économiques « partagés ». En étant proactives, elles se

¹⁰ Michel Bauwens, "Why We Need a New Kind of Open Cooperativism for the P2P Age", *P2P Foundation*. Accédé le 8 décembre 2014 http://p2pfoundation.net/Why_We_Need_a_New_Kind_of_Open_Cooperativism_for_the_P2P_Age

¹¹ Mike Konczal and Bryce Covert, "Socialize Uber", *The Nation*, 10 Décembre 2014. Accédé le 19 décembre 2014, <http://www.thenation.com/article/192545/socialize-uber#>

¹² Karl Polanyi a démontré, par une analyse fine d'un grand nombre de sociétés humaines à travers l'histoire et les continents, que les phénomènes économiques avaient toujours été « encadrés » dans la société – dans les relations sociales – par des normes et institutions sociales ; jusqu'à une période historique de « désencastrement », correspondant à la mise en œuvre de l'idéologie d'un marché « auto-régulateur », pensé de manière autonome par rapport à ces relations et institutions sociales. Ce message est d'une percutante actualité en 2014. Voir : Karl Polanyi, *La grande transformation, Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Gallimard, (1944) 1983. Sur l'actualité de l'analyse de Polanyi, en particulier pour les acteurs de l'économie sociale, voir : Isabelle Hillenkamp et Jean-Louis Laville (dir.), *Socioéconomie et démocratie. L'actualité de Karl Polanyi*, Toulouse : *Eres*, 2013, 312 p.

donnent les moyens d'orienter partiellement l'économie collaborative en fonction de leurs besoins, et non de ceux des seuls investisseurs. Séoul a par exemple développé en 2012 le projet « Ville qui partage » (« Sharing City ») au sein de son agence d'innovation, avec pour objectifs de créer des emplois et d'augmenter les revenus ; de gérer des problèmes environnementaux, y compris la réduction de la consommation et des déchets non-nécessaires ; et de recréer des relations interpersonnelles basées sur la confiance¹³. Séoul a ainsi soutenu la création d'un « hub » et d'une école de starts-ups sur ces thématiques. Elle a investi dans une vingtaine d'organisations ou entreprises (par exemple dans des plateformes similaires à Airbnb ou dans des initiatives de partage d'uniformes scolaires) et considère la possibilité de labelliser certaines initiatives pour les promouvoir. Un programme intergénérationnel de partage de logements est en cours pour contribuer à résoudre la crise du logement.

Cette stratégie proactive est probablement plus porteuse que l'attentisme ou la simple réglementation. L'enjeu est budgétaire et économique. La dynamique actuelle de l'économie collaborative pourrait en effet entraîner des pertes significatives de revenus potentiels pour les villes et les territoires en Europe. Les start-ups financées par les « venture capitalists » optent en effet rarement pour des statuts et des stratégies financières qui préservent une grande partie de la valeur ajoutée sur le territoire des villes et territoires où l'activité s'exerce. *Airbnb* communique à juste titre à New-York, Paris ou Bruxelles sur sa contribution à distribuer les dépenses des touristes sur une plus grande diversité de quartiers que ceux où sont établis les hôtels classiques¹⁴. Cela ne doit pas faire oublier que le surplus économique de l'activité d'*Airbnb* (qui perçoit un généreux pourcentage sur chaque nuitée louée via sa plateforme) n'est pas destiné à rester dans ces quartiers, mais à rémunérer les investisseurs (qui ne sont pas forcément locaux). Et que la comparaison ne doit pas se faire uniquement par rapport au statu quo, mais à d'autres possibles (un *Airbnb* coopératif).

La création de plates-formes globales similaires dans d'autres secteurs laisse envisager de possibles substantielles pertes de revenus dans nos villes et régions : pensons au co-voiturage (*Lyft*, *Blablacar*, *Uber*), à la location d'espaces commerciaux (*Storefront*, équivalent de *Airbnb* pour les espaces commerciaux), aux services financiers et plateformes de financements participatifs (*LendingClub* et *OurCrowd*), tous massivement capitalisés par des investisseurs privés.

Si les pouvoirs publics européens n'envisagent pas de stratégie cohérente, il est probable que les domaines les plus rentables de cette nouvelle économie soient tous accaparés par des entreprises basées hors du Vieux continent, maximisant leur retour sur investissement en rapatriant les bénéfices via le pays de leur siège social ou d'opaques structures localisées offshore.

7. RATTRAPER LE RETARD DIGITAL

Pour aller de l'avant, il faudra admettre que la capacité collective d'un grand nombre d'acteurs progressistes est freinée par un important retard digital. Dans le secteur associatif public et de l'économie sociale, nous avons parfois pris des années à décider d'utiliser activement les réseaux sociaux pour communiquer avec les citoyens que nous souhaitons toucher, à simplement rejoindre ou précéder les pratiques que nos membres utilisaient déjà à titre privé. Une fois le pas effectué, combien de fois a-t-il été regretté ?

Cette expérience nous incite à réfléchir au besoin de combler le retard digital qui nous empêche de mieux comprendre les nouvelles initiatives basées sur l'usage de plates-formes

¹³ Cat Johnson, "Sharing City Seoul: a Model for the World", *Shareable*, June 3, 2014. Accédé le 15 novembre 2014 <http://www.shareable.net/blog/sharing-city-seoul-a-model-for-the-world> ; Cat Johnson, "Is Seoul the Next Great Sharing City?", *Shareable*, July 16, 2013. Accédé le 15 novembre 2014 <http://www.shareable.net/blog/is-seoul-the-next-great-sharing-city>

¹⁴ Airbnb, « Economic impact » et « Airbnb Public Policy Blog », *Site internet Airbnb*. Accédés le 8 décembre 2014, www.airbnb.com/economic-impact/ et <http://publicpolicy.airbnb.com/category/economic-impact/>

digitales, et d'en construire d'autres, adaptées à nos objectifs ? Ce retard digital est en effet analysé comme un des principaux facteurs qui a empêché l'économie sociale d'influencer le développement de l'économie du partage¹⁵. Il explique notre faible utilisation des logiciels open-source, l'absence d'alliances, et notre absence dans les lieux qui comptent pour les entrepreneurs collaboratifs. Il freine notre capacité d'agir. Ce retard devra être rattrapé. Et c'est un défi atteignable. Non seulement les ressources internes existent, mais le nombre d'étudiants et de jeunes travailleurs souhaitant s'engager dans une transition vers une société où l'économie sociale aura une plus grande place, est une force non négligeable qui peut faciliter les partages de connaissances et compétences utiles¹⁶.

* * *

Au vu de la vitesse des développements commerciaux à l'échelle mondiale, il est tard, très tard, mais peut-être pas trop tard pour influencer l'économie collaborative et du partage de demain. Pour explorer et exploiter les synergies entre économie sociale et économie collaborative et du partage. Pour créer les initiatives de demain. Attendre davantage ne fera qu'accroître la difficulté d'agir, tant pour les acteurs de l'économie sociale que pour les pouvoirs publics. Ceux-ci n'ont-ils pas d'autre solution que de s'allier à des entrepreneurs, des entreprises responsables, et des organisations citoyennes déjà engagés dans ces modèles, pour créer du bien commun ?

SAW-B s'engage à agir et à approfondir les affinités entre économie sociale et économie collaborative (notamment en termes de principes fondateurs). Détecter les exemples d'entreprises collaboratives et/ou de partage qui sont des entreprises sociales ; comparer des modèles historiques et émergents de collaboration, par exemple dans le secteur de l'alimentation, où pointent certaines tensions et aborder, avec les pouvoirs publics intéressés, les enjeux spécifiques de villes et territoires qui pourraient davantage utiliser les modèles collaboratifs constituent autant de travaux indispensables.

¹⁵ Julien Winkel, « Économie collaborative, économie sociale: même combat ? » In « Économie collaborative: solidarité ou capitalisme 2.0? », *Dossiers thématiques Alter Echos*, N°392 - 30 octobre 2014.

¹⁶ CSA-Jeun'ESS, « Notoriété de l'économie sociale et solidaire et attentes de la jeunesse », *Note de synthèse de l'Institut CSA*, 2011, 22 p. Selon ce sondage (réalisé en France en juin 2011 auprès de 535 personnes de 16 à 30 ans), 23% des 16-30 ans en France souhaitent s'engager professionnellement dans le secteur ESS (contre 35% au secteur privé lucratif et 42% au secteur public)


LES ANALYSES DE SAW-B

Les analyses de SAW-B se veulent des outils de réflexion et de débat. Au travers de ces textes, SAW-B souhaite offrir la possibilité aux citoyens mais aussi, plus spécifiquement, aux organisations d'économie sociale de décoder – avec leurs travailleurs et leurs bénéficiaires – les enjeux auxquels ils sont confrontés dans leurs pratiques quotidiennes. Cette compréhension des réalités qui les entourent est essentielle pour construire, collectivement, les réponses et dispositifs adaptés aux difficultés rencontrées. Ces analyses proposent également aux travailleurs de l'économie sociale de poser un regard critique sur leurs pratiques et leurs objectifs mais aussi sur notre société, ses évolutions, nos modes de consommations, de production, de solidarité, etc.

Ces textes ne sont pas rédigés « en chambre » mais sont le résultat direct des interpellations des acteurs de terrain. Nous vous invitons à les prolonger en nous relayant vos interpellations, commentaires et propositions. Si vous le souhaitez, au départ d'un de ces sujets d'analyse, nous pouvons aussi co-organiser avec vous une animation sur mesure au sein de votre entreprise sociale ou de votre groupe citoyen.

Nos analyses sont disponibles sur notre site www.saw-b.be, à côté de nos études, où elles sont classées selon les thématiques suivantes :

- Economie sociale et enjeux politiques
 - o Enjeux européens et internationaux
 - o Enjeux belges et régionaux
 - o Economie sociale et société
- Economie sociale et travail
 - o Insertion socioprofessionnelle
 - o Sens du travail
- Produire et consommer autrement
 - o Culture
 - o Distribution et alimentation
 - o Logement
 - o Environnement
 - o Services
- Contours, objectifs et fonctionnement de l'Economie sociale
 - o Frontières de l'Economie sociale
 - o Démocratie économique et participation
 - o Définitions et objectifs de l'Economie sociale
 - o Fonctionnement de l'Economie sociale
 - o Financement de l'Economie sociale



SAW-B (Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises) est un mouvement pluraliste pour l'alternative économique et sociale. Créée en 1981, l'ASBL rassemble les femmes et les hommes qui construisent une économie centrée sur le respect de l'humain et de l'environnement et non sur le profit. Ses membres représentent plus de 300 entreprises sociales - soit 15 000 travailleurs - en Wallonie et à Bruxelles : des ASBL, des coopératives, des fondations et des sociétés à finalité sociale actives dans de nombreux secteurs tels la culture, la formation, la santé, les énergies, les services à la personne, ...

SAW-B vise à défendre, représenter et développer l'économie sociale et les entreprises qui la composent. Elle est reconnue comme agence-conseil par la Wallonie et comme acteur d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutes nos analyses sont sur www.saw-b.be